

RCS : LONS LE SAUNIER

Code greffe : 3902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00436

Numéro SIREN : 888 952 579

Nom ou dénomination : A TAXI PATOU

Ce dépôt a été enregistré le 01/04/2022 sous le numéro de dépôt B2022/001449

Désignation de l'entreprise : SAS A TAXI PATOU				Néant	
Adresse de l'entreprise : 4 CHE DE LA COMBE TRUCHENNE 39100 DOLE					
Numéro SIRET* : 88895257900025					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 13				Durée de l'exercice précédent* : 13	
				Ex. N-1 clos le : 03/09/2020	
		Exercice N, clos le : 30/09/2021			
ACTIF		Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010	012		
M	Incorporelles - Autres*	014 70 000	016	70 000	
M	Immobilisations corporelles*	028 40 843	030 10 284	30 560	
	Immobilisations financières* (1)	040 2 432	042	2 432	
Total I (5)		044 113 275	048 10 284	102 992	
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050	052		
I	- Marchandises*	060	062		
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064	066		
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068 79 503	070	79 503	
U	(2) - Autres* (3)	072 6 389	074	6 389	
L	Valeurs mobilières de placement	080	082		
A	Disponibilités	084 34 364	086	34 364	
N	Charges constatées d'avance*	092 49	094	49	
T	Total II	096 120 305	098	120 305	
Total général (I + II)		110 233 580	112 10 284	223 297	

PASSIF				Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K Capital social ou individuel*	COPIE CERTIFIEE CONFORME			120	500
Ecart de réévaluation				124	
P Réserve légale				126	
R Réserves réglementées*				130	
Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)				132	
P Report à nouveau				134	
R Résultat de l'exercice				136	34 377
E Provisions réglementées				140	
Total I				142	34 877
Provisions pour risques et charges				154	
D Emprunts et dettes assimilées (4)				156	131 328
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)				164	
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)				166	4 640
T Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169 9 916)				172	52 451
E Produits constatés d'avance				174	
Total III				176	188 419
Total général (I + II + III)				180	223 297
R (1) Dont immobilisations financières	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	110 635
E à moins d'un an					
N (2) Dont créances à plus d'un an	197		Coût revient des immos acquises	182	113 275
V ou créées au cours de l'exercice*			(5)		
I (3) Dont comptes courants d'associés	199		Prix de vente hors TVA des	184	
débiteurs			immob cédées au cours de l'ex.*		

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

A TAXI PATOU

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 500 €

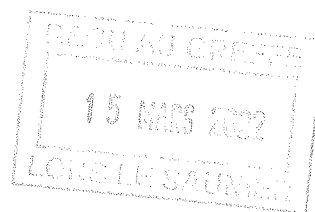
Siège social : 39100 DOLE – 4 Chemin de la Combe Truchenne

R.C.S. LONS LE SAUNIER 888 952 579

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 7 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux
et le sept mars à neuf heures



Madame Delphine ROUSSELET

associée unique de la société « A TAXI PATOU » au capital de 500 € divisé en 50 actions, a pris les décisions suivantes relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire.

DÉCISIONS A PRENDRE :

- présentation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021,
- approbation desdits comptes,
- conventions visées à l'article L 227-10 du code du commerce,
- affectation des résultats.

DÉCISIONS

Première résolution - Approbation des comptes

L'associé unique, après avoir pris connaissance des comptes sociaux arrêtés le 30.09.2021 approuve lesdits comptes qui se traduisent par un bénéfice de 34 377,21 €

En conséquence de cette approbation, l'associé unique donne à la présidente quitus de l'exécution de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution – Conventions de l'article L 227-10 du code de commerce

En l'application de l'article L 227-10 alinéa 4 du code de commerce, l'associé unique mentionne ici les conventions conclues au cours de l'exercice.

Madame Delphine ROUSSELET a perçu une rémunération brute de 26.632,40 € au cours de l'exercice.

Le compte courant d'associé présentait à la clôture de l'exercice un solde de 9.915,82 €. Ces avances n'ont pas été rémunérées.

Troisième résolution -Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

- | | |
|--------------------------------------|------------|
| ➤ à la réserve légale, la somme de = | 50,00 € |
| ➤ le solde, soit la somme de = | 34327,21 € |
| au compte autres réserves | |

TOTAL ÉGAL AU BÉNÉFICE DE L'EXERCICE =	34 377,21 €
--	-------------

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I. il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre de cet exercice.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée et il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Delphine ROUSSELET

SAS A TAXI PATOU
4, chemin de la Combe-Truchenne
39100 DOLE
Tél. 06 10 12 85 86
Commune de rattachement Choisey n°2
SIRET 888 952 579 00025
FINESS 39 2 51236 4

A TAXI PATOU

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 500 €

Siège social : 39100 DOLE – 4 Chemin de la Combe Truchenne

R.C.S. LONS LE SAUNIER 888 952 579

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Comptes arrêtés au 30 septembre 2022

1. Texte de la résolution soumise à l'assemblée générale du 7 mars 2022

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :

➤ à la réserve légale, la somme de =	50,00 €
➤ le solde, soit la somme de =	34327,21 €
au compte autres réserves	_____
TOTAL ÉGAL AU BÉNÉFICE DE L'EXERCICE =	34 377,21 €

2. Résolution adoptée

La résolution proposée a été adoptée

La présidente

SAS A TAXI PATOU

4, chemin de la Combe Truchenne

39100 DOLE

Tél. 06 10 12 85 86

Commune de rattachement Choisey n°2

SIRET 888 952 579 00025

FINES 39 2 51236 4